

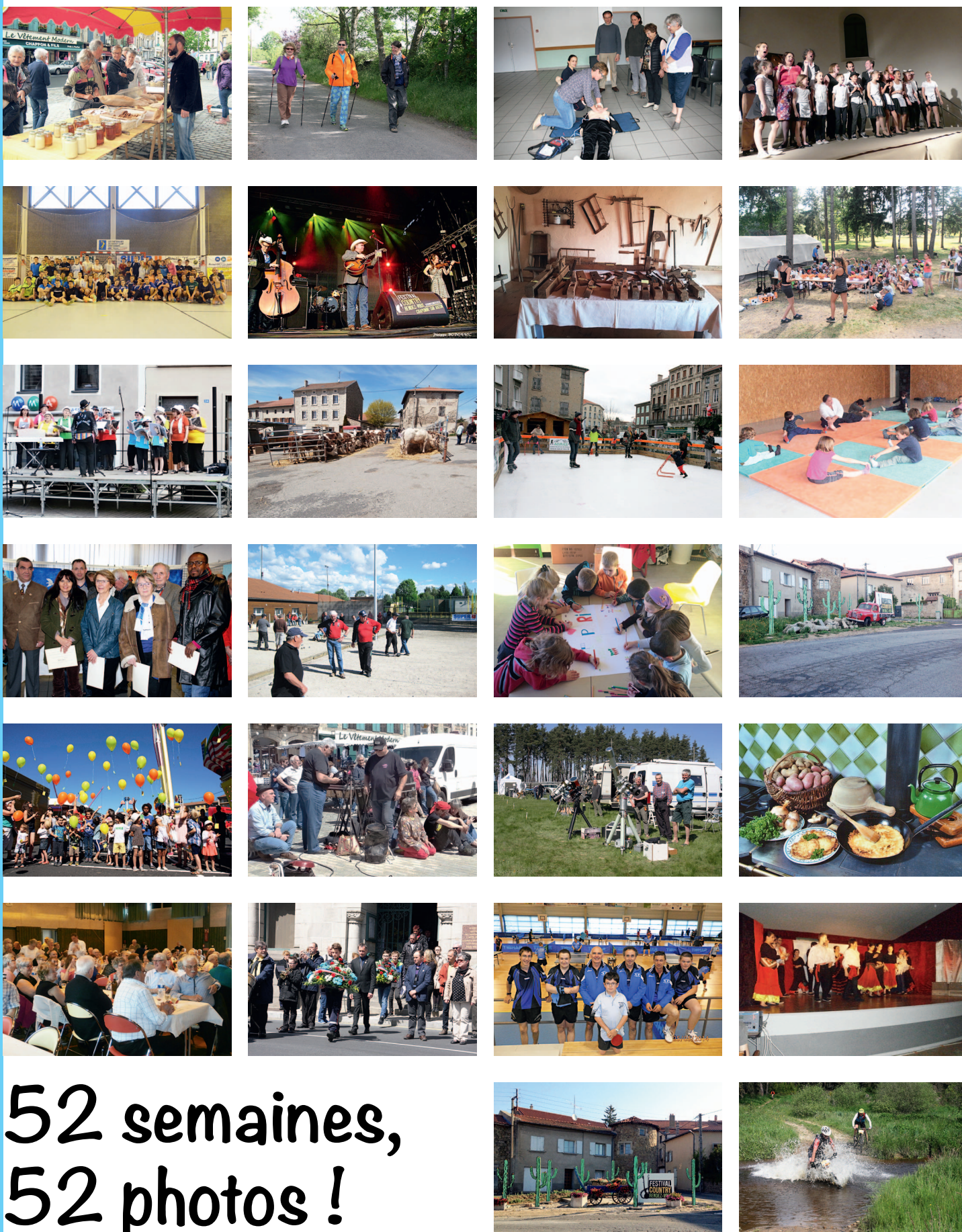


L'ÉCHO **HORS SÉRIE** N°2



CRAPONNE SUR ARZON NOVEMBRE 2016





52 semaines, 52 photos !

Pas une semaine ne se passe sans qu'un évènement n'ait lieu sur la commune : sportif, culturel, social...
Des manifestations qui mettent l'ambiance, des matchs aussi, des entraînements, des répétitions, de l'entraide aussi bien sûr...

De l'énergie dépensée pour faire plaisir et pour se faire plaisir !
Petits et grands tout le monde participe pour faire de Craponne une ville où il fait bon vivre !



Le mot du maire

Tout au long de l'année, la commission communication vous tient informés des projets et évènements se déroulant sur le territoire communal. Site internet, Facebook, panneau lumineux et particulièrement l'Écho, qui paraît tous les mois, permettent de tisser un lien entre les habitants et l'équipe municipale.

Cet Écho hors-série annuel, complémentaire de la communication, nous permet d'évoquer les grands chantiers de Craponne. Ces projets et les manifestations organisées sur la commune prouvent que Craponne est un territoire vivant dont l'une des plus belles richesses est l'investissement de ses habitants. La vie courante et les problèmes du quotidien ne sont pas pour autant absents de ce magazine.

Je remercie tous les membres de la commission extra-communale, citoyens, agents et élus, qui s'investissent tous les jours afin de vous faire connaître des projets, enjeux et problèmes qui composent la vie de la commune.

À noter : vos élus sont présents régulièrement en mairie lors des permanences. Ils sont également disponibles sur rendez-vous

pour évoquer avec vous les projets qui vous préoccupent. N'oubliez pas non plus la boîte à suggestion placée à l'entrée de la mairie. Pensez à indiquer vos coordonnées si vous souhaitez une réponse.

Une nouveauté cette année : le site internet <http://centrebouurg-craponnesurarzon.fr/> où vous pouvez donner votre avis sur l'avenir du centre-bouurg de Craponne.

Je vous invite à vous inscrire à l'adresse craponnesurarzon@wanadoo.fr pour recevoir l'Écho par mail.

Vous souhaitant une bonne lecture, et en attendant notre prochaine rencontre lors des rendez-vous suivants :

- Les réunions de villages et de quartiers
- Une nouvelle réunion publique après celles du 28 octobre à la Grenette devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année sur la révision du PLU
- Et les traditionnels vœux du maire au mois de janvier 2017

De nouveaux horizons à la Médiathèque

Permettre la découverte de nouveaux horizons est le maître mot des médiathèques. Celle de Craponne le permet à plus d'un titre. Le début d'année s'est révélé riche en nouveautés :

➤ Le club d'écoute a démarré en mars 2016. En partenariat avec la bibliothèque départementale de Haute-Loire, il a lieu toutes les six semaines environ et permet de découvrir et partager la musique.

➤ La durée des prêts est passée à 4 semaines afin de permettre de profiter plus longtemps de ses livres et CD favoris. Le nombre de documents à emprunter a lui aussi augmenté à la plus grande joie des lecteurs notamment pour les bandes dessinées.

➤ **La médiathèque est EN LIGNE : depuis début septembre, il est possible de consulter le catalogue de la médiathèque**

chez vous grâce à internet. Vous pouvez aussi accéder à votre compte lecteur et prolonger vos prêts ou faire des réservations. Rendez-vous sur le site de la mairie de Craponne et cliquer sur le bouton « Médiathèque de Craponne ».

Pour vous connecter, il suffit de votre nom et de votre date de naissance. Nadine et Fabienne sont à votre disposition pour tout vous expliquer.

La médiathèque c'est aussi toute l'année :

- Des animations pour les écoles et le pôle petite enfance et pour toute la famille y compris pendant les vacances scolaires
- Des nouveautés grâce aux achats et aux prêts de la bibliothèque départementale : romans, BD, CD, documentaires, albums ...

Vous trouverez ici le lien pour aller sur la page de la médiathèque

The screenshot displays the website of Craponne sur Arzon. The main navigation bar includes 'Applications', 'Google', 'Maire', 'CC du Pays de Craponne', 'RISQ Console', 'Les Editions La Vie C...', 'Google Maps', 'CRISCO - Dictionnaire', 'Espace personnel', 'Le portail des territoires', 'Bouquet d'expérience', 'M', and 'Autres favoris'. The page content is organized into several sections:

- En bref:** Contains news items such as 'Des immeubles n'ont-ils plus de propriétaires à Craponne?', 'Couverture 4G et TNT ce qu'il faut savoir', 'Le centre-bourg de Craponne est en ligne', 'Cinéma', and 'Nos lotissements'.
- Agenda:** Lists upcoming events:
 - 17 SEP:** Ateliers de communication bienveillante (Samedi 17 septembre à partir de 09h30, Pôle Petite Enfance, Route du stade - Craponne sur Arzon).
 - 24 SEP:** Forum Création d'entreprise (Samedi 24 septembre à partir de 09h00, Craponne sur Arzon, Salle de la grenette Place du Marchédial).
 - 15 OCT:** Ateliers de communication bienveillante (Samedi 15 octobre à partir de 09h30, Pôle Petite Enfance, Route du stade - Craponne sur Arzon).
- Services:** A vertical sidebar on the right lists various municipal services: 'SICTOM des Monts du Forez', 'Office de Tourisme', 'Notre avenir sur un plateau', 'Centre Social Cypres', 'Festival Country', 'Radio Craponne - FM 87.9', and 'Médiathèque de Craponne' (with a link to 'Catalogue et compte en ligne').
- L'Écho:** A section at the bottom right for the local newsletter, 'L'écho n° 27 Septembre 2016', with a 'Télécharger' button.

Services Municipaux

Services Techniques

L'équipe des services techniques est actuellement composée de 8 personnes : Florence, Christophe, Jean-Luc, Marc, Bernard, Joël et deux nouveaux arrivants en contrats d'avenir Florian et Julien.



Florian et Julien

En plus de leurs nombreuses tâches quotidiennes, les services techniques sont amenés à travailler sur des projets d'amélioration du cadre de vie. Ainsi sur la période fin 2015, début 2016, les agents ont :

- Repeint le hall et les couloirs de l'école primaire, redonnant ainsi un coup de jeune au cadre de vie des enfants,
- Entièrement rénové un appartement au centre administratif permettant à nouveau sa location,
- Ouvert à la randonnée et à la promenade des chemins ruraux,
- Aménagé les espaces verts à proximité du pont de la gare, faisant de l'entrée Nord un lieu de passage attractif.

Toutefois, tous les travaux que suppose la bonne marche d'une collectivité telle que Craponne ne peuvent pas toujours être réalisés en interne. Les services techniques sont donc régulièrement en contact avec les sociétés et les entrepreneurs locaux habilités pour préparer et suivre différents chantiers (WC place Charles de Gaulle, escalier de secours de la Grenette, mise en sécurité de la chaufferie de l'Église).

Pôle Entretien

Depuis le 1er novembre 2015, 4 personnes composent le nouveau « Pôle entretien des locaux ». Elles sont amenées à travailler dans tous les bâtiments : la Grenette, l'Hôtel de Ville et le Parc des sports composé du gymnase, de la salle polyvalente, de la piscine, du camping et du vestiaire du foot. Cela permet plus de polyvalence et chacune reste référente d'un lieu.

Cette nouvelle organisation permet une répartition des horaires de travail et des jours de congés plus souple et un renfort lorsque cela s'avère nécessaire :

Chacune est de permanence un week-end par mois et gère l'accueil des associations ou particuliers ainsi que l'ouverture et la fermeture des bâtiments. Pendant les congés, les remplacements sont facilités, les agents connaissant tous les bâtiments.

Durant la période d'ouverture du camping, elles s'occupent également des réservations, de l'accueil et du ménage. Vous les avez aussi certainement aperçues cet été à la piscine. Ainsi, Patricia, Nadine, Valérie (remplaçante de Régine) et Fabienne se retrouvent chaque semaine pour faire le point sur les fournitures, préparer le week-end à venir etc. Tout en gardant une vraie autonomie, elles se sont mises rapidement au travail d'équipe et collaborent régulièrement avec le sourire !



Nadine
Valérie
Fabienne
Patricia



Régine

L'entrée Nord

À l'occasion des travaux réalisés par le Conseil Départemental sur la route d'Usson (RD 498), la commune a décidé d'aménager cette entrée de ville, qui, avec le récent contournement de Bonson, deviendra un axe important en direction de Saint-Etienne. Pour cela la commune a souhaité valoriser une ressource locale en installant des bordures bois le long de la route. Un chemin piéton accessible pour personnes à mobilité réduite a été réalisé (avec une rupture au niveau du pont de la Gare qui sera résolue lors de prochains travaux par un nouveau cheminement totalement accessible). Afin de sécuriser et raccourcir l'accès à la zone commerciale de Rechimas un escalier a été installé pour aller de la gare à l'avenue du Petit Quina.

Pour la mise en valeur de ces espaces, il a été planté un grand nombre d'arbres et arbustes ainsi que des prairies fleuries. L'objectif est d'avoir une floraison continue durant le printemps et l'été. Cet aménagement a également été réalisé dans un esprit de biodiversité et d'économie d'entretien. Lors de la plantation, grâce à un partenariat avec le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), il a été utilisé du compost issu des déchets verts apportés par chacun en déchetterie.

Pour finir cette entrée de ville, il est envisagé de créer une aire de repos ombragée pourvue de bancs et tables de pique-nique sur le terrain qui longe l'avenue du Petit Quina.



FINANCEMENTS H.T.

Dépenses		Recettes	
<i>Maîtrise d'oeuvre</i>	4950,00 □	<i>DETR</i>	32 000 □
<i>Travaux</i>	111 500,00 □		
<i>Divers</i>	11 550,00 □	<i>CG2D</i>	44 800,00 □
TOTAL	128 000,00 □		
		<i>Auto financement</i>	51 200,00 □
		TOTAL	128 000,00 □

La Voirie qu'est-ce que c'est ?

Que sont les travaux de voirie ?

1) Travaux d'entretien et maintien des conditions normales de circulation

Les dépenses d'entretien ou de réparation sont destinées respectivement à conserver la voirie dans de bonnes conditions d'utilisation ou de la remettre en état : nids de poule, curage des fossés, nettoyage des routes et des caniveaux, réfection des trottoirs, désherbage des talus, déneigement etc.

Une grande partie de ces travaux est effectuée par l'équipe des services techniques.

En 2015, les travaux d'entretien courant de la voirie ont coûté 45 123,90 €.

2) Travaux d'amélioration

Ce sont des travaux d'investissement qui ont pour effet d'améliorer le service rendu à l'usager actuel ou futur (gain de temps, de frais, de traction, de confort, de sécurité).

En 2015, après une analyse de l'état des routes et sur conseil d'un maître d'œuvre, l'entreprise Colas Rhône-Alpes-Auvergne a réalisé, pour un coût de 123 981,14 € les travaux de voirie suivants :

- Dans le bourg-centre : le secteur de la déchetterie, la rue du Vernet à proximité de l'HLM, une partie des rues du stade, du For et Saint-Roch, le bas-côté route de la Chaise-Dieu et un ralentisseur au collège des Hauts de l'Arzon.

- Dans les villages : Ranchoux, Antreuil, Chabassenelles.

Pour la période 2016-2018, l'équipe municipale a fait le choix de travailler à nouveau avec un maître d'œuvre afin de choisir les solutions techniques les plus opportunes.

Le marché de voirie a été conclu pour trois ans avec l'entreprise Colas Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un marché à bon de commandes qui permettra une meilleure réactivité. En effet, les tarifs, au prix unitaire, sont déjà fixés. Les travaux pourront être réalisés plus tôt.

Cette année, les interventions ont eu lieu : Route de Paulagnac, Route de Bruac et au village de Rochette ainsi que la place Ronde. Il y a eu également des réalisations au Chenebier, sous le pont d'Ollias, au Monteil, à Orcerolles et Ponttempyrat.



Les WC Place Charles de Gaulle

Dans le cadre des projets d'aménagement du bourg, les anciens WC publics de la place Charles de Gaulle, devenus insalubres, ont été démolis au début de l'année 2016.

Après des travaux de terrassement, de plomberie, d'électricité et d'aménagement, une sanicabine en béton a été installée et fonctionne depuis le mois de mai.

Ces toilettes publiques, gratuites et chauffées, sont équipées d'un WC classique autonettoyant ainsi que de deux urinoirs extérieurs.

Pour la sécurité des usagers, la sanicabine, accessible aux personnes à mobilité réduite, est dotée d'un sol antidérapant et d'un dispositif d'ouverture manuelle.

Prochainement le transformateur ERDF

installé à proximité sera repeint afin de rendre l'environnement de la place Charles de Gaulle toujours plus agréable.

<i>Financements H.T.</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
45 000,00 □	DETR 13 000,00 □
	CG2D 17 000,00 □
	Autofinancement 15 000,00 €



Haute-Loire
le DÉPARTEMENT



Extinction nocturne de l'éclairage public

Après des travaux, durant le printemps et l'été, réalisés par l'entreprise Bouygues Énergie, c'est début octobre que l'opération test « d'extinction nocturne » de l'éclairage public a débuté. À l'issue de cette expérimentation d'une année, le conseil municipal décidera de pérenniser ou non le dispositif.

Celui-ci a deux objectifs :

- Réduire les dépenses d'électricité quand l'utilisation de l'éclairage public n'est pas absolument nécessaire. Rappelons qu'en 2015 la facture de cette énergie a coûté 45 687,47 euros à la collectivité,
- Réduire la pollution lumineuse, grâce à l'extinction partielle, réduisant aussi la consommation d'énergie ;

Dans le bourg et les villages, l'éclairage public sera éteint de 23h à 5h. Toutefois le centre-ville restera éclairé jusqu'à 2 heures du matin le week-end.

A l'occasion de certaines manifestations comme le festival de Musique Country, le 14 juillet et le 15 août, les rues resteront éclairées toute la nuit.

Par contre pour les Rencontres Astronomiques du Printemps, l'extinction nocturne totale continuera afin de permettre aux amateurs d'astronomie d'admirer le ciel étoilé sans la gêne que peut provoquer la pollution lumineuse de la ville.

Cette opération aura nécessité une étude du système d'éclairage existant ainsi que des travaux de mise à niveau. Des appareils contrôlant les heures d'extinction ont dû être installés sur les coffrets de commandes. Grâce à cela, la commune pourra encore réaliser des ajustements où cela s'avérera nécessaire. Des panneaux signalant que la commune pratique l'extinction nocturne sont installés aux entrées de ville afin d'avertir les usagers de la route.

La somme de 11 778,68 € était prévue au budget 2016 en investissement pour faire réaliser étude et travaux ; Il a été calculé un amortissement en moins de 2 ans, l'économie attendue étant de 10 000 euros par an.

Une ville sportive

Craponne est une ville sportive : qu'on se le dise ! Les nombreuses associations sportives qui animent la vie de la cité le prouvent.

Bien consciente de l'importance du sport, l'équipe municipale a mobilisé une partie du budget 2016 pour développer ou améliorer cette pratique dans la commune.

1) Le terrain multisports ou city



FINANCEMENTS H.T.

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux préparation du sol	12 000,00 €	DETR	13 000,00 €
Terrains multisports	31 000,00 €	Autofinancement communal	30 000,00 €
TOTAL	43 000,00 €	TOTAL	43 000,00 €

Suite à la consultation des enfants de la commune en 2014, l'équipe municipale a décidé de la mise en place d'un terrain multisports permettant la pratique de 6 sports. Cet équipement a été installé à proximité directe de notre gymnase, de nos terrains de football, de tennis et du centre aquatique intercommunal. Il complète ainsi l'offre sportive de notre commune. Ce terrain permet la pratique en libre accès du tennis, volley-ball, hand-ball, football, badminton et basket-ball.

Le terrain est évidemment accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le City sera équipé d'une caméra de surveillance afin de sécuriser le site et de limiter les incivilités.

2) Remise aux normes des lignes de basket

Réclamé par la fédération française de basket et nécessaire à la poursuite de l'accueil des compétitions au gymnase de Craponne, le tracé des lignes de basket a été adapté aux nouvelles normes en vigueur.



3) Peinture des lignes de pistes d'armes pour l'escrime

L'escrime regroupe trois armes : le fleuret, l'épée et le sabre. Chacune a ses règles, ses techniques, ses exigences et ses joies. Toutes se pratiquent avec un partenaire sur une piste de 14 mètres de long dont il est interdit de sortir. Tirer sur une piste dont les lignes sont tracées facilite considérablement l'entraînement. C'est désormais chose faite dans la salle polyvalente du parc des sports.



Retour sur les travaux de juin 2015 à octobre 2016

Les ressources inexploitées : un levier pour le territoire

L'Atelier des territoires est une démarche nationale mise en place par l'Etat et pilotée en région par la DREAL-Auvergne (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Elle vise à accompagner des élus locaux dans l'élaboration d'une stratégie de territoire.

La Communauté de Communes entrait dans les critères de sélection de la démarche. Le travail a été axé sur la thématique : « Développer le territoire à partir des ressources inexploitées ».

Pour mener cette réflexion, la DREAL avait retenu un cabinet composé d'architectes, d'urbanistes et paysagistes : « Passagers des Villes ».

La réflexion a été conduite en 3 temps :

- Atelier 1 : Visite de terrain et premières intuitions
- Atelier 2 : Stratégie de territoire, appropriation et partage de la stratégie
- Atelier 3 : Quels projets et dans quel ordre ?

A l'issue de ce travail, une quinzaine d'actions ont été identifiées au rang desquelles la création d'une maison de services au public ou le soutien à la filière bois. Ces projets sont destinés à avoir un effet levier sur l'ensemble du territoire. L'importance et l'ambition de

certains projets ainsi que leur caractère innovateur implique que leur mise en œuvre éventuelle s'étale dans le temps, l'aboutissement de certaines actions en amenant d'autres.



Signature de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte à Paris le 11 octobre.

Le travail effectué durant l'année 2015 sur le territoire du pays de Craonne a été mis en valeur à travers deux évènements :

- un séminaire régional a eu lieu à Clermont-Ferrand (plus précisément à Saint Amand-Tallende), le 27 avril 2016. Le thème retenu était : les territoires ruraux en projet. Il a été traité de la démarche d'atelier des territoires sur la région Auvergne à travers les conclusions des défis à relever pour les territoires ruraux, notamment la question de la revitalisation des centres-bourgs. Les thématiques «Habitat et territoires», «Mobilité durable» et «Participation citoyenne» ont été particulièrement étudiées.

- un séminaire national a eu lieu à Paris, au Muséum d'histoire naturelle, le 16 juin 2016. Les neuf territoires, dont le Pays de Craonne, qui ont participé à cette vague d'ateliers (2014/2016) sont venus témoigner de leur expérience notamment sur les thématiques suivantes :

- l'approche par le projet pour construire des complémentarités territoriales
- comment faire projet à partir des ressources des territoires ?
- les biens communs à reconquérir : centres, gares, équipements publics...
- les ateliers du «faire»: pour faire vivre la feuille de route



Séminaire national

Les ressources inexploitées : un levier pour le territoire

Les pistes d'actions

• Axe 1 - solidarité et métamorphose de Craponne

- Conciergerie de quartier
- Étude sur la réalisation d'une pépinière commerciale
- Installation d'un marché des échoppes
- Services partagés

• Axe 2 - complémentarité communes et territoires

- Habitat coopératif
- La politique du logement en secteur détendu : le concept de jachère et les pistes pour la reconquête du logement de centre-bourg
- Développement d'une émission sur les ondes de Radio-Craponne pour valoriser les forces vives et initiatives du territoire
- Création d'un poste de gestionnaire de communauté
- Club des entreprises
- Ambassadeurs du territoire
- PLAF (Plan Local d'Actions Forestières)
- Instance de dialogue sur la ressource bois
- Développement de la filière de seconde transformation du bois
- Projet collaboratif agricole

• Axe 3 - culture et cadre de vie

- Développement de sentiers de découverte du territoire
- Projet collaboratif sur les espaces publics
- Animation de la filière équine
- Espaces scéniques extérieurs

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le Pays de Craponne est un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

L'un des premiers aboutissements des Ateliers des territoires a été la signature d'une convention de subvention avec le Ministère de l'Environnement, le 11 octobre dernier, à Paris, en présence de la Ministre Ségolène Royal.

Le financement s'élève au total à 500 000 €. Il concerne deux actions subventionnées à hauteur de 80% :

1) Développer des moyens de transports écologiques à destination du Puy en Velay et du territoire du Pays de Craponne. Ce projet comprend l'acquisition de matériel (voitures et VTT) et l'installation de bornes de recharge.

2) Mettre en valeur deux des richesses du territoire : le bois et le travail innovant des entreprises et des artisans locaux. Ce second projet permettra la création d'une gamme de mobilier et d'équipements d'espaces publics en bois créés spécifiquement pour le Pays de Craponne. Ce sera donc un marqueur fort de l'identité du territoire. Un partenariat avec l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne est envisagé.

Les cahiers
de l'Atelier
des territoires



Plusieurs territoires ont connu des ateliers lors de la session 2014-2015, en plus du Pays de Craponne.

Issus des entretiens et de séances collectives avec les différents acteurs de ces ateliers, les résultats de ces travaux collaboratifs ont fait l'objet d'un livre restituant le travail réalisé. Ce livre témoigne aussi de nouvelles manières de créer des projets collectivement. Il milite pour une action publique renouvelée sur les territoires qui contribuent à leur transition écologique, énergétique et économique. Cet ouvrage est disponible à la médiathèque de Craponne sur Arzon. Profitez-en pour découvrir votre territoire et ses projets.

Place du Marchédial

Ce projet d'aménagement, confié au cabinet d'architectes BIG BANG, consiste à redéfinir la place et le rôle des espaces majeurs du quartier du Marchédial au sein de l'ensemble du bourg tout en créant un lien avec le centre-ville réhabilité.

Il s'agit de définir et de hiérarchiser les espaces structurant le quartier, à savoir :

- L'espace dit de « la Petite Vitesse » qui s'inscrit dans le prolongement de la gare
- La place du vieux Marchédial située le long de l'axe historique de la Bolène
- La place du Marchédial proprement dite
- Le jardin public existant, lieu central autour duquel gravitent les 3 espaces précédents.

Le projet s'insère avant tout dans la logique de redynamisation du centre-ville et propose d'organiser autrement les espaces actuels. Cette réorganisation s'appuiera sur les points suivants :

- commerces en place,
- activités proposées par la Grenette,
- le développement d'une aire de covoiturage,
- la création de la nouvelle maison de santé, etc.

Ce projet devra également faciliter et sécuriser les déplacements dits en modes doux (vélos, marche à pied...) sans pour autant oublier

la place de l'automobile (stationnement et fluidité des circulations).

L'ensemble du projet se développe naturellement en tenant compte de la déclivité très marquée du site pour en tirer parti au maximum : créations de vraies terrasses pour les commerçants, parcours piétons facilités, amélioration de l'espace dédié au marché, aménagement d'un parvis-jardin devant la médiathèque, création d'un théâtre de verdure dans le parc public offrant des vues sur Craponne et les Monts du Velay, etc.

Le projet, aujourd'hui en cours de développement, évolue et se précise au fur et à mesure des multiples échanges avec l'ensemble des partenaires.

Dans le même temps, l'architecte Boris Bouchet et son équipe vont travailler sur un projet de réhabilitation énergétique du bâtiment « La Grenette ». Ces travaux auront un impact sur l'esthétique du bâtiment.

Les deux cabinets travailleront de manière à assurer la cohérence des projets de réaménagement du quartier du Marchédial, de la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la rénovation de la Grenette.



La maison de santé pluridisciplinaire

Une étroite collaboration entre l'Association du Pôle de Santé du Pays de Craponne et la Communauté de Communes a permis de donner naissance au projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.

La Maison de santé a pour objectif de maintenir et de renforcer l'offre de soins présente à l'échelle du Pays de Craponne en regroupant les professionnels de santé. Un des objectifs est également d'attirer de nouveaux médecins généralistes et spécialistes.

Ainsi elle facilitera la coordination interprofessionnelle pour une amélioration de la prise en charge du patient et l'accès aux soins.

Certains professionnels de santé utiliseront les locaux de manière permanente (cabinets infirmiers, médecins, podologue...) ainsi que le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et l'ADMR tandis que d'autres interviendront de manière occasionnelle

(diététicien, naturopathe, psychologue...).

Le projet de construction est celui de Boris Bouchet, architecte clermontois. Il a été retenu notamment car il intégrait une des ressources locales de Craponne : le bois. Il sera présent en façade comme élément esthétique et servira aussi d'isolant.

En ce qui concerne la construction, l'appel d'offres pour choisir les entreprises a été lancé à la fin du mois d'octobre. Le chantier quant à lui, pourrait être mis en œuvre dès cette fin d'année 2016 pour une ouverture de l'établissement début 2018.



L'étude du Centre-Bourg

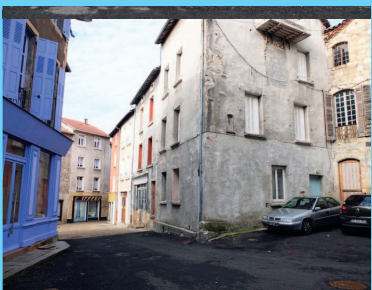
Revitalisation du centre bourg de Craponne : des pistes d'action à l'étude

« À Craponne, il y a tout », reconnaissent les habitants : commerces, marché, services, soins, équipements scolaires, culturels, sportifs... De foires en festivals, la ville est en outre particulièrement animée et bénéficie d'un patrimoine remarquable dans le centre ancien, de l'église au donjon en passant par les hôtels particuliers, les fontaines, les devantures... Pour autant, le centre-bourg de Craponne est en perte de vitesse.

Il s'est vidé ces dernières années, en raison notamment des logements qui ne correspondent plus aux attentes de la population en termes de surfaces, de lumière, d'espaces verts, de stationnement... Face aux constructions neuves et aux quartiers pavillonnaires en périphérie, l'habitat dans le centre ancien n'apparaît plus attractif. De fait, nombre de bâtiments sont vacants, se détériorent et contribuent à dégrader l'image du quartier tout entier. L'activité commerciale, historiquement en centre bourg, disparaît au profit des faubourgs...

Comment inverser la tendance ? Comment repeupler le cœur de Craponne-sur-Arzon ? C'est tout l'enjeu de l'étude que la ville a lancée en janvier dernier. Confiée au groupement EA+LLA architectes, Playground, MG Urba et derédac, elle aboutira à un schéma, ou « plan guide », de revitalisation et de sauvegarde du centre bourg, axé prioritairement sur la transformation de l'habitat et la valorisation du patrimoine.

Cette étude expérimentale en Haute-Loire, d'une durée d'environ un an, associe différents partenaires financiers* et opérationnels, notamment la Direction Départementale des Territoires de



Le périmètre de l'étude sur la revitalisation du centre bourg

* Union européenne - programme Leader ; État - fonds DETR ; Conseil Départemental de Haute-Loire - fonds CG2D

L'étude du Centre-Bourg

Haute-Loire (DDT43), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Haute-Loire (CAUE 43) et les Architectes des bâtiments de France. Les habitants et usagers de Craponne et des environs sont également invités à participer à la réflexion, en faisant part de leurs remarques, de leurs idées et de leurs projets.

Les travaux ont débuté par une étude documentaire. Ils se sont poursuivis par des entretiens avec des professionnels (agences immobilières, notaire, service d'aide à domicile, office de tourisme...) et des habitants récemment installés sur la ville, dans le but de cerner les attentes en matière de logement et d'équipement.

Les architectes ont ensuite effectué un inventaire et un diagnostic du centre ancien, analysant chaque bâtiment suivant plusieurs critères (situation, exposition, période de construction, architecture, état du bâti...). Il en ressort des points forts : un patrimoine ancien, dense et relativement homogène, avec un fort potentiel de renouvellement ; l'existence de places successives, vecteurs possibles d'animation et de convivialité ; la présence de nombreux stationnements à proximité immédiate du centre bourg... L'étude révèle aussi des points faibles, à commencer par le niveau de dégradation et le taux de vacance des bâtiments, des emprises au sol réduites et des cœurs d'îlot saturés. Le centre ancien pâtit en outre d'une faible visibilité et d'une accessibilité limitée depuis les boulevards, d'un manque de végétation et de jardins publics, d'une signalétique hétéroclite et peu valorisante et d'une circulation automobile pas toujours évidente...

Sur la base de ce diagnostic, qui s'inscrit également dans une réflexion intercommunale, plusieurs scénarios seront envisagés pour permettre à la ville de reconquérir son centre urbain. Un temps d'échanges avec la population a été organisé sur ce sujet lors de la réunion publique annuelle, le 28 octobre dernier. Il contribuera à orienter les choix de la municipalité en matière de stratégie foncière et immobilière sur le centre bourg.

Il restera alors à bâtir un projet opérationnel susceptible de répondre à la fois aux besoins des habitants, à la demande de nouveaux arrivants et aux enjeux de la transition écologique, énergétique et numérique. Un projet qui devra redonner envie d'habiter, de vivre et d'investir dans le centre bourg de Craponne-sur-Arzon.

Chiffres-clés

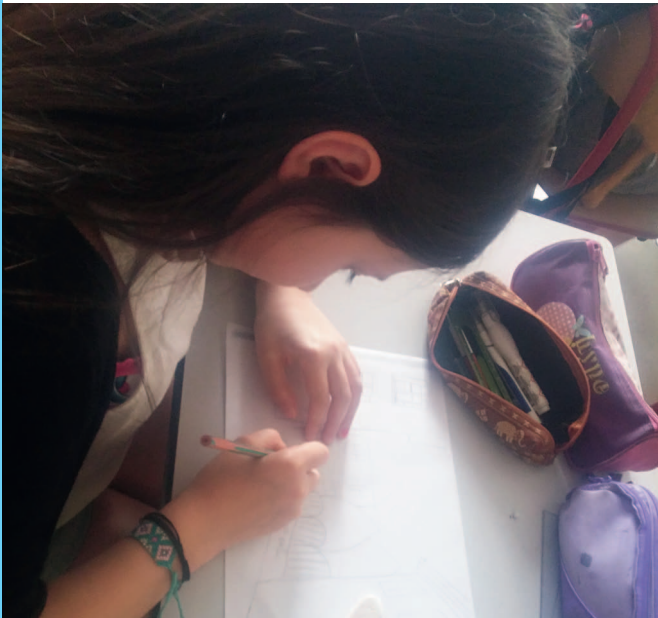
Dans le centre bourg

- 1 bâtiment sur 3 est fortement ou totalement dégradé**
- 2 bâtiments sur 5 sont vacants**

Craponne 2035 : les enfants aussi !

Au cours de l'année scolaire, des élèves de l'école publique et de Saint-Joseph ont participé à des ateliers sur l'évolution du centre bourg de Craponne-sur-Arzon à travers les âges. Après avoir recueilli auprès de leurs





familles des images anciennes (photos, cartes postales...), ils les ont repérées et positionnées sur un plan. Puis, lors d'une déambulation dans le centre ancien, ils ont pris des photos de ces mêmes lieux. Photos à partir desquelles ils ont dessiné à la main « leur » ville de demain, gardant les bâtiments qu'ils souhaiteraient conserver, supprimant ceux qu'ils voudraient voir disparaître et ajoutant les équipements qu'ils appellent de leurs vœux : skate park, jardin potager.... Cette démarche visait à faire prendre conscience aux enfants des transformations intervenues au fil du temps puis à les projeter dans l'avenir,

à l'horizon 2035. Une fois remises à la Ville, leurs contributions viendront alimenter la réflexion sur le futur schéma de revitalisation et de sauvegarde du centre bourg.

Pour en savoir plus et donner son avis

L'étude sur le centre bourg dispose d'un site dédié : www.centrebourg-craponnesurarzon.fr. Vous y trouverez des précisions sur les enjeux, la méthode, l'équipe, ainsi que sur l'avancement des travaux. Vous avez également la possibilité d'envoyer un message pour faire part de vos remarques, vos idées, vos projets...

Contact :

Charlène DUVERNOIS

*Chargée de mission Centre - Accueil d'Actifs
monaveniracraponne@orange.fr*

Mairie de Craponne-sur-Arzon

10 Bd Félix Allard

43500 Craponne-sur-Arzon

04 71 03 20 03

Commune de

Craponne sur Arzon

Une étude pour revitaliser le centre bourg

Le centre bourg
L'étude ▾
Participer
Actualités ▾
Les partenaires

Un centre bourg au cœur de l'avenir de Craponne

Si le centre bourg de Craponne-sur-Arzon peine aujourd'hui à attirer de nouveaux résidents, il jouit d'un patrimoine remarquable et d'un réel potentiel

Une étude pour redynamiser le centre bourg

Craponne-sur-Arzon entend reconquérir son centre urbain grâce à des formes d'habitat innovantes, en adéquation avec notre mode de vie contemporain

S'informer et donner son avis sur le centre bourg

Vous voulez en savoir plus ou vous exprimer sur le devenir du centre bourg de Craponne-sur-Arzon ? L'équipe chargée de l'étude est à votre disposition

Révision du plan local d'urbanisme



Vers un urbanisme de projet

Par délibération en date du 29 juin 2015 notre ville a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Le Conseil municipal a choisi d'être assisté pour cette procédure du cabinet Eco-Stratégie, basé près de Saint-Etienne ; bureau d'études spécialisé en biodiversité, environnement, développement durable et urbanisme.

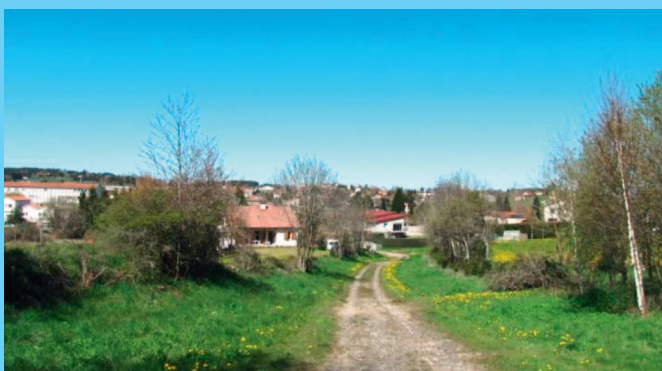
➤ Le PLU est un outil qui permet d'offrir un PROJET et pas seulement un ZONAGE.

Notre territoire évolue : de nouveaux habitants arrivent, des entreprises, commerces et services s'installent, des logements se construisent, etc.

Comment organiser cette dynamique ?

Le PLU instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 va organiser l'utilisation des sols dans un souci de développement durable.

Il prend en compte l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les activités économiques, les équipements publics mais aussi le paysage et le patrimoine, tout ce qui fait la spécificité



d'un territoire. Il doit également tenir compte de documents supra-communaux comme le SCoT ou l'existence d'un site Natura 2000. Sa finalité est de définir les droits à construire pour chaque parcelle.

Les objectifs sont de :

- Privilégier une urbanisation organisée,
- Permettre la diversité des fonctions urbaines,
- Prendre en compte l'environnement et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Il s'agit ainsi d'obtenir un projet global cohérent à l'horizon 2030.

L'une des particularités du PLU est qu'il doit favoriser un **renforcement de la démocratie** et de la concertation/participation des citoyens.

Vous êtes donc invités tout au long de la procédure à venir donner votre avis, vos idées et points de vue sur l'aménagement futur de notre territoire via le registre à votre disposition à l'accueil de la mairie.

À ce jour, des balades urbaines ont eu lieu sur l'ensemble de la commune. Ces promenades menées avec des élus, des acteurs du territoire (commerçants, artisans, agriculteurs, habitants...) ont permis de connaître les ressentis de chacun sur l'existant et leurs attentes.

Les diverses thématiques du diagnostic ont été évoquées : paysages, entrées de ville, habitat, patrimoine, économie, équipement et services publics...

La prochaine étape sera la présentation du diagnostic. Les personnes publiques associées (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie...), la population et les élus pourront alors mieux apprécier l'état actuel de la commune et envisager de manière plus concrète le projet futur.

Une Maison de Services Au Public a ouvert le 3 octobre

Petite histoire....

La Communauté de Communes du Pays de Craponne a obtenu de la Préfecture de Haute-Loire la labellisation MSAP.

Ce label a permis de rencontrer et conventionner avec plusieurs prestataires de services publics qu'ils soient locaux ou nationaux.



Maison
de services
au public

Une MSAP c'est quoi ?

Cette structure est un lieu unique regroupant grand nombre de services publics.

Là-bas vous trouverez une animatrice formée par tous les prestataires partenaires. Elle sera à même de vous accompagner dans vos démarches de la vie quotidienne et faciliter les relations avec les partenaires.

Quel genre de services ?

Dans un premier temps, vous trouverez réponses à vos questions pour tout ce qui concerne les prestations sociales, d'accès à l'emploi, de retraites Et bien d'autres services vont être développés dans les mois qui suivront l'ouverture de la structure.

Mais concrètement à Craponne comment ça va se passer ?

La MSAP va être implantée provisoirement dans les locaux de la Communauté de

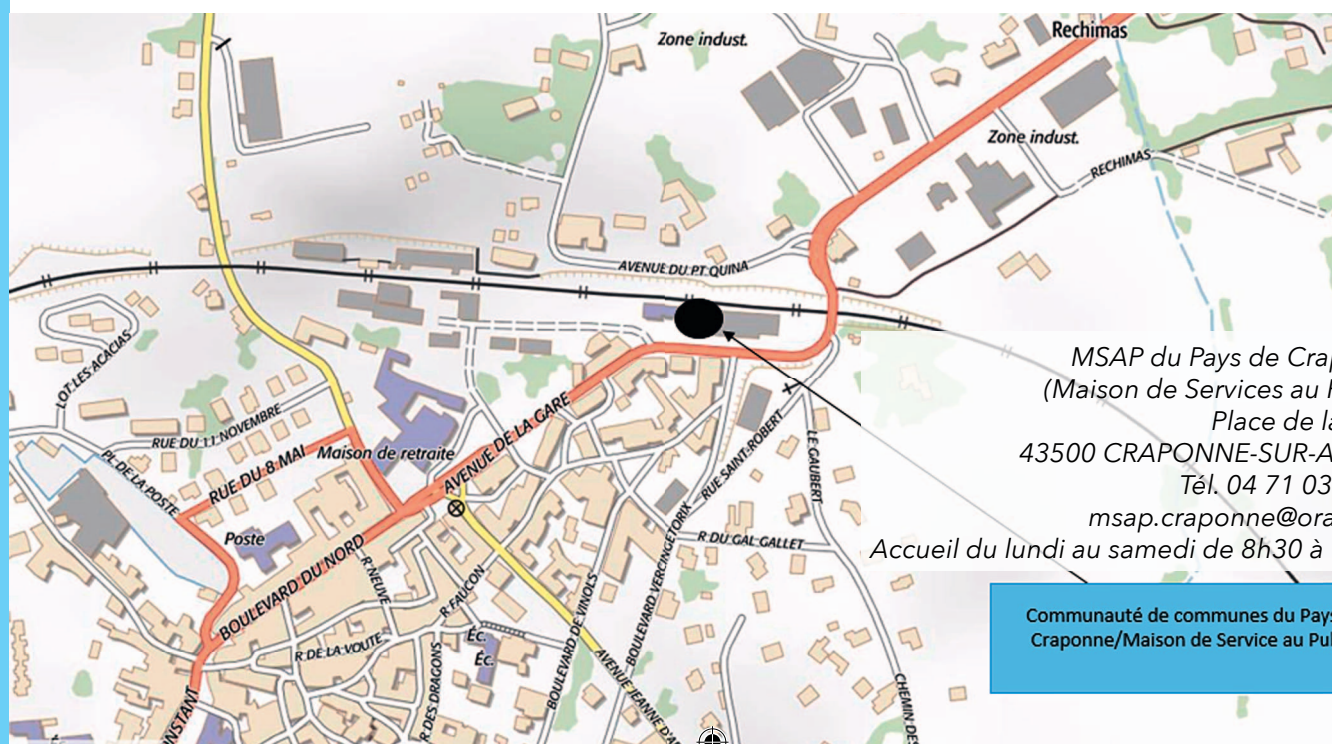
Communes du Pays de Craponne. Trois animatrices à mi-temps seront là pour vous accueillir, répondre à vos questions et vous accompagner tout en continuant le développement de l'offre de services que proposera la structure.

A l'heure actuelle, la Communauté de Communes a signé des conventions avec la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la Mission Locale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse des retraites (CARSAT) et Pôle Emploi. Depuis l'ouverture des portes de la MSAP, les animatrices sont là pour vous accompagner dans vos démarches auprès de ces organismes.

La Maison des Services au Public ce n'est qu'un début...

Dans un futur proche est prévu un projet ambitieux et plus global de Conciergerie Solidaire (service d'aide à la personne : portage de courses, garde de chien, arrosage de fleurs, petites réparations, consignes ...)

La MSAP représente la première partie de ce projet alors... Affaire à suivre !



MSAP du Pays de Craponne
(Maison de Services au Public)
Place de la Gare
43500 CRAPONNE-SUR-ARZON
Tél. 04 71 03 31 40

msap.craponne@orange.fr
Accueil du lundi au samedi de 8h30 à 12h30

Communauté de communes du Pays de
Craponne/Maison de Service au Public

Accueil d'actifs



La mise en place d'une politique d'accueil

En 2013, la Communauté de Communes s'est engagée à titre expérimental dans une démarche d'accueil d'actifs pour valoriser le territoire et promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural. Pour mener à bien cette mission, Charlène DUVERNOIS a été recrutée.

L'accueil d'actifs, c'est quoi ?

Accueillir des actifs s'inscrit dans une volonté politique de favoriser l'attractivité du territoire et son développement en agissant sur plusieurs leviers :

- L'accompagnement des créateurs / repreneurs d'entreprise

Entre 2013 et 2015, ce sont près de 50 porteurs de projets qui ont été suivis. 17 entreprises ont été créées ou reprises sur le Pays de Craponne.

Chaque année, les rendez-vous des créateurs : VOTRE AVENIR SUR UN PLATEAU : un forum dédié à la création-reprise d'entreprise se déroule à Craponne le dernier week-end de septembre.

Pour en savoir plus :
www.votreavenirsurunplateau.fr

Les premiers chiffres de cette édition 2016 sont très satisfaisants : près de 150 personnes ont fréquenté le forum dont près de 70 porteurs de projet, venus parfois de loin. Ils ont pu durant la matinée se renseigner auprès des différents partenaires économiques. L'analyse des questionnaires de satisfaction montre que cet évènement a répondu, en majeure partie, aux attentes du public présent.

- Le recensement des activités à reprendre et des locaux vacants

En partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, un accompagnement est proposé pour les entrepreneurs qui souhaiteraient transmettre leur activité ou fonds de commerce.

- L'accueil des nouveaux arrivants,

En collaboration avec le Centre Social et l'Office de tourisme, la mission Accueil d'Actifs organise également l'accueil des nouveaux arrivants, chaque année en avril. Plus de 35 Familles ont été ainsi reçues cette année lors d'un accueil convivial. Tout nouvel arrivant peut d'ores et déjà contacter Charlène pour se faire connaître !

- La promotion du territoire (oui, car Le Pays de Craponne est un territoire dynamique du fait de sa richesse associative, de ses festivités reconnues et de son activité économique).

En partenariat avec la Région Auvergne

4^{ème} Edition du forum

Votre Avenir Sur Un Plateau

**Créez
ou
Reprenez
une entreprise !**

24 septembre 2016 - de 9h à 14h

Plus d'info : www.votreavenirsurunplateau.fr
Contact : votreavenirsurunplateau@orange.fr
06 45 65 17 57

Ne pas jeter sur la voie publique

Entrée libre
Craponne sur Arzon
(Haute-Loire 43)
Salle de La Grenette

et l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne), des sessions d'information sont organisées dans plusieurs villes de France à destination de personnes qui souhaitent revenir s'installer en Auvergne.

De manière plus opérationnelle, la Communauté de Communes est également présente sur plusieurs manifestations locales : festival country, hippodrome de Julliangès, Trifòla... afin d'échanger avec les habitants ou touristes sur le territoire, parler des projets en cours et des opportunités pour s'y installer.

L'accueil est l'affaire de tous... Un document intitulé « les bonnes raisons de vivre ici » existe et est diffusé dans les manifestations... chacun peut y apporter sa contribution. Vous êtes bien ici ? Montrez-le et dites-le nous envoyant LA Raison qui vous amène à rester ici à : monaveniracraponne@orange.fr

Une mission qui évolue vers la Santé et la revitalisation du centre bourg de Craponne

L'accueil d'actifs est une mission généraliste, qui intervient sur le développement

économique mais pas seulement. Depuis 2016, le Pays de Craponne travaille également avec le Pays du Velay sur l'accueil de professionnels de santé.

Laetitia VENOSINO est donc chargée sur une partie de la Haute Loire, de rechercher, d'accueillir et d'accompagner les professionnels de santé qui souhaiteraient s'installer sur le territoire. Elle travaille étroitement avec Charlène DUVERNOIS mais aussi avec les professionnels de santé pour les accompagner dans leurs démarches et les informer. Elle suit également les projets en cours tels que la maison de santé qui ouvrira ses portes en 2018.

Par ailleurs, à partir du 4ème trimestre, les missions de Charlène vont progressivement évoluer vers la revitalisation du centre bourg de Craponne. Elle poursuivra toutefois son travail d'accompagnement économique sur la commune.

CONTACT :

Charlène DUVERNOIS

Accueil d'Actifs

et Accompagnement des porteurs de projets
monaveniracraponne@orange.fr

Welcome Doc!

Pas de blues pour nos blouses

Le Pays du Velay lance le site www.welcomedoc.fr

Question Fusion

Au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Craponne fusionnera avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Mais c'est quoi une communauté de communes ?

La Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) regroupant plusieurs communes. Elle a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de Communes du Pays de Craponne a permis entre autres les réalisations suivantes : la création du centre social Cyprès et du pôle petite enfance, la rénovation de la piscine, la mise en place d'un service d'accueil d'actifs, le centre d'hébergement collectif de Chomelix, à apporter un soutien financier à l'aménagement du centre-bourg de Saint-Victor-sur-Arlanc ou encore à créer des zones d'activités économiques comme celle de la Marelle, de Rechimas ou La Chaix à Saint Georges Lagricol.

Pourquoi une fusion ?

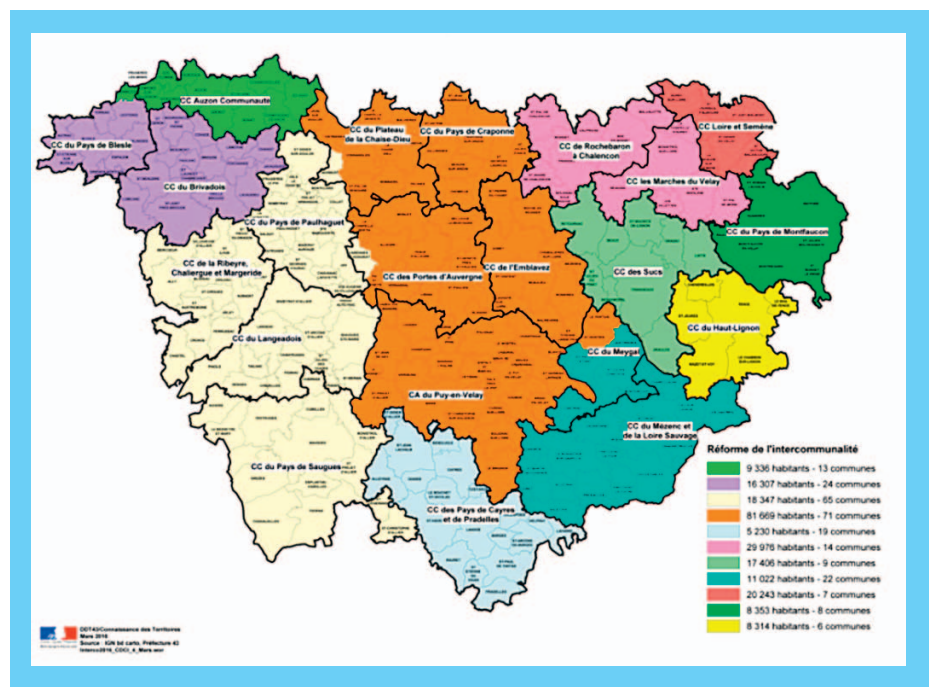
La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 avril 2015 confie de nouvelles compétences aux collectivités territoriales et modifie le découpage des intercommunalités en France. Les instances nationales ont souhaité que les établissements publics de coopération intercommunale se regroupent pour atteindre une taille minimale de 15 000 habitants. L'objectif est que ces établissements intercommunaux puissent porter des projets de plus grande envergure.

Cet agrandissement des EPCI s'accompagne d'une augmentation de leurs compétences (ordures ménagères, tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public), qui permettra la diminution du nombre de syndicats intercommunaux.

Après plusieurs mois de discussion entre les établissements existants, les élus locaux et la préfecture, il a été décidé que les Communautés de Communes du Pays de Craponne, du Plateau de la Chaise-Dieu, des Portes d'Auvergne et de l'Emblavez fusionneraient avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Comment seront prises les décisions ?

Au sein d'un établissement public de coopération intercommunale, les décisions sont votées à la majorité par les élus en Conseil Communautaire (l'équivalent du Conseil Municipal). Chaque commune a au moins un représentant au sein du Conseil. Les communes les plus peuplées peuvent avoir plusieurs représentants.



Le schéma de coopération intercommunale en Haute-Loire au 1er janvier 2017.

Pourquoi dénommer et numéroté les voies ?

La dénomination et la numérotation des voies sont régies par un ensemble de textes réglementaires qui font obligation aux communes de réaliser cette opération. Toutes les voies d'une commune doivent ainsi être dénommées et numérotées.

L'adresse est l'équipement qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large.

Pour les entreprises la normalisation des voies facilite la localisation et l'accès pour les clients et les fournisseurs.

Pour les administrations et les collectivités territoriales cela simplifie les opérations de recensement, l'identification des administrés. Cela permet également une cartographie plus précise de la commune.

Pour les citoyens, l'adresse est un bien public, une amélioration pour la qualité de service. C'est un accès facilité et plus rapide pour les services d'urgence (pompiers, SAMU,

gendarmes...), pour les livraisons, le courrier, les relations avec les opérateurs de services (eau, électricité, téléphone...), les prestations à domicile (médecins, infirmiers...).

En concertation avec la Poste, un listing des rues sans nom et sans numérotation a été établi.

Un appel aux idées avait été lancé dans l'écho de mars 2016 pour trouver des noms de rues. Suite à cette consultation, des noms seront proposés au conseil municipal.

Après délibération, les habitants de ces rues recevront un courrier leur notifiant leur nouvelle adresse ou leur adresse modifiée, qu'ils devront communiquer à tous leurs correspondants, surtout les divers services administratifs dont ils dépendent. Les plaques de numéros et des noms de rues seront posés par les services techniques de la commune. Les villages sont aussi concernés. Une numérotation sera effectuée dans un deuxième temps.



Le Budget 2016

Depuis 2013, les collectivités territoriales font face à une baisse importante des dotations de l'Etat qui représente une part non négligeable de leurs recettes.

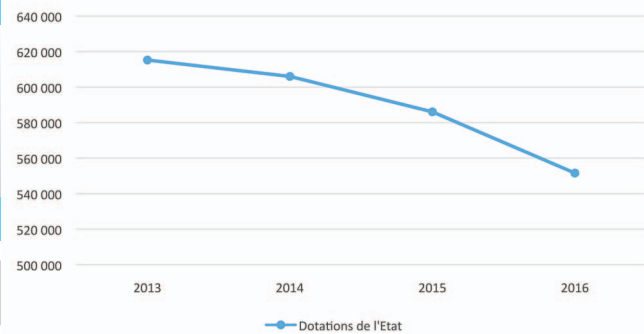
De plus, un travail avec un cabinet d'expertise financière a permis d'économiser près de 30 000 euros en matière d'assurance et de taxes foncières.

Ce travail permet ainsi cette année de conserver un bon niveau d'investissement malgré la baisse des ressources.

La commune emploie 24 personnes. À celles-ci s'ajoutent les agents saisonniers assurant l'ouverture de la piscine l'été. Le personnel assure l'accueil et la gestion des dossiers à la mairie (services administratifs). Il entretient et embellit la commune (services techniques). Il assure la location et le ménage des bâtiments communaux (pôle entretien). Il accueille vos enfants à l'école, à la cantine et assure la propreté du groupe scolaire (pôle école). Il s'occupe des animations et des prêts à la médiathèque (pôle lecture publique). Il gère l'accueil des forains, vous aide à mettre en place vos animations et vos travaux et assure la surveillance de la voie publique (pôle domaine public). Et beaucoup d'autres choses encore !

Concernant la masse salariale des recettes sont perçues (101 300 € en 2015), notamment via les emplois aidés et des remboursements d'Indemnités Journalières.

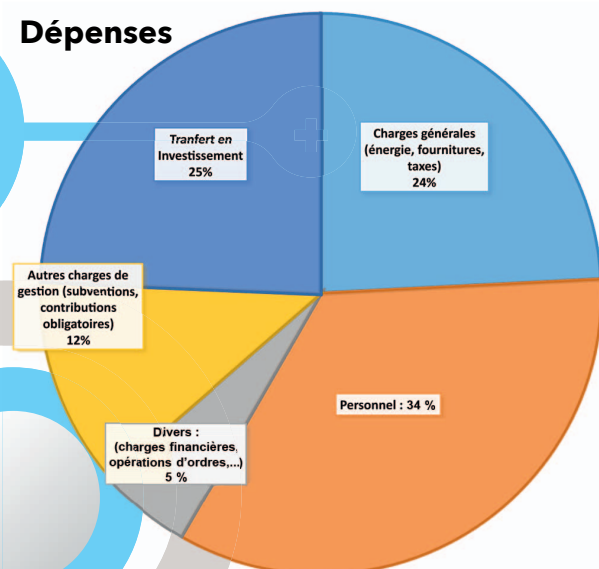
Dotations de l'Etat



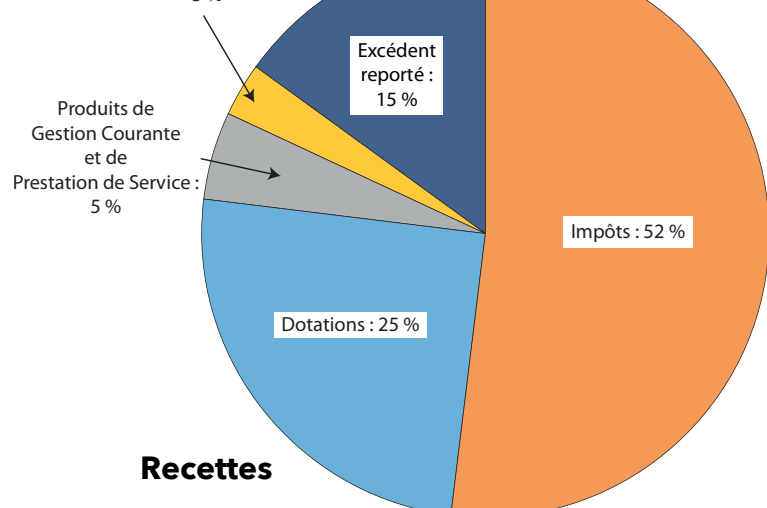
C'est dans ce contexte budgétaire contraint que le budget de la commune a été élaboré. Un gros travail d'évaluation est mené par les élus et les services sur chaque poste de dépenses (carburants, électricité, réparations, achats de matériels...) afin de réaliser des économies tout en gardant, voire en améliorant la qualité du service public. Par exemple en 2015, les charges à caractère général ont baissé de 8,47 % par rapport à 2014 grâce notamment à des économies d'énergie et sur certains contrats.

Budget de fonctionnement :
2 438 915,00 €

Dépenses



Atténuation de Charges du Personnel :



Recettes

Le Budget 2016

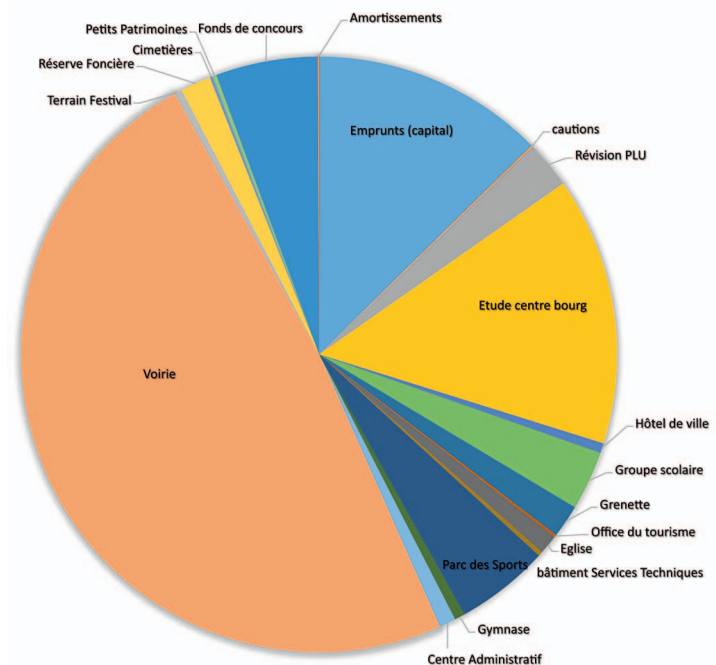
Budget Investissement : 1 354 172,00 € (cf tableau des projets)

- 224 000 euros de travaux dus à des mises aux normes (accessibilités, sécurité) ou à des travaux programmés par d'autres structures (syndicat des eaux)

- Le déficit d'investissement en baisse procure une marge de manœuvre supplémentaire notamment pour des travaux de voirie et l'étude centre-bourg.

Comme pour la section de fonctionnement décrite à la page précédente, un budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes.

Outre le virement de la section de fonctionnement (44%), des recettes émanent de subventions sollicitées dans le cadre de travaux ou études. Par ailleurs le FCTVA



(Fonds de Compensation de la TVA) alimente également la sélection. En 2016, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

Quelques uns des projets d'investissement de Craponne en 2016

Travaux de rénovation et de mises aux normes

Travaux
Accessibilité et
Sécurité La
Grenette

Travaux de mise en
sécurité à l'Eglise

Rénovation
appartement
communal

Tracés lignes au
Gymnase (Basket
et Escrime)

Grands Projets

PLU

Etude de
réaménagement du
quartier du
Marchedial

Etude Centre-
Bourg

Logistique et Mobilier

Logistique
(matériel, fourniture)

Médiathèque
(ordinateur, logiciel)

Signalétique
(panneaux routiers,
plaques noms de
rues ...)

Aménagements de la ville

WC place
Charles de
Gaulle

Terrain
multisports

Espaces Verts
Entrée Nord

Voirie

Adhésion à l'EPF SMAF

Par une délibération du 14 avril 2015, Le Conseil Municipal a souhaité l'adhésion de la commune à l'Établissement Public Foncier, l'EPF SMAF - Auvergne.

L'EPF est chargé d'acquérir des terrains et/ou des bâtiments, à la demande des collectivités, en vue de leur rétrocéder dans des conditions de délais et de coûts convenus à l'avance.



Dans le cadre de cette mission, l'EPF dispose d'atouts certains par rapport à d'autres acteurs des marchés fonciers :

- un positionnement intermédiaire entre les propriétaires et les collectivités, permettant de faciliter la négociation amiable ;
- le paiement comptant de la majorité des acquisitions, sans recours aux conditions suspensives ;
- la possibilité de conduire des procédures d'expropriation et de préemption ;

Par exemple : la mairie de Craponne-sur-Arzon a pour projet la revitalisation du Centre-Bourg. Il serait donc intéressant d'acheter des immeubles pour les rénover, les transformer ou les démolir. Toutefois ces achats ont un

coût. L'EPF-SMAF achètera donc pour le compte de la mairie des immeubles et/ou terrains et il se chargera de leur entretien.

Au bout d'un certain temps prévu à l'avance, quand le projet de revitalisation sera finalisé et que des moyens financiers auront été trouvés pour le réaliser, la mairie pourra racheter les immeubles au même prix plus les frais. Entre la vente et l'achat, elle n'aura payé qu'un faible taux d'intérêt.

La commune fait partie des quelques collectivités qui signeront une convention cible portant sur les opérations en centre-bourg. Elle permettra d'avoir une action globale en plus de conditions avantageuses...

L'EPF peut également jouer un rôle de conseil et permettre à ses adhérents de mieux anticiper et maîtriser le développement de leur territoire mais aussi de préserver et protéger les espaces.

La neutralisation des impôts

Comme précisé ci-dessus, la commune a adhéré en 2015 à l'EPF-SMAF. Pour fonctionner, l'établissement a besoin de ressources financières. C'est pourquoi a été mise en place en 2016 sur le territoire de Craponne, la Taxe Spéciale d'Équipement. Cette taxe a pour unique objectif de financer l'achat de terrains et d'immeubles.

Bien que cette taxe ne représente qu'une très faible augmentation des impôts locaux (entre 4 et 10 euros par foyer), la municipalité a choisi en 2016 de la neutraliser via les taux des impôts locaux qui ont été diminués.

TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016	DIFFÉRENCE
D'HABITATION	12,36	12,27	- 0,73%
FONCIÈRE (BATI)	21,69	21,54	- 0,70 %
FONCIÈRE (NON BATI)	79,16	78,62	- 0,68 %

Risques majeurs : adoptez les bons réflexes !

La sécurité des habitants de notre commune, qu'ils soient résidents permanents occasionnels ou de passage, est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

L'article L125-2 du code de l'environnement stipule que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

À cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » : le DICRIM récapitule et définit les principaux risques auxquels la commune peut être confrontée. Il rappelle également pour chacun des risques la conduite à tenir, les numéros d'urgence, les moyens d'alerte.

La commune est concernée par les risques suivants :

- Le risque inondation (l'Ance dans le secteur de Pontempeyrat)
- Le risque climatique (vents violents, fortes chutes de neige, verglas, pluies inondation...)
- Le risque sismique (niveau 2)
- Le risque Radon (lié au sol granitique)

Ce document a été élaboré à partir du TIM (informations transmises aux maires) spécifique à Craponne, édité par les services de la Préfecture de Haute-Loire. Il prend en compte l'antériorité des événements survenus sur le territoire mais aussi les évolutions possibles de la commune.

Le document complet, adopté en Conseil Municipal, sera consultable en mairie et sur le site internet de Craponne. Un dépliant récapitulatif des consignes générales à suivre pour chacun des risques vous sera distribué. L'équipe municipale espère que cette information essentielle et indispensable participe à notre « mieux vivre ensemble avec toujours plus de sécurité pour tous ».



Dans le cadre de l'information acquéreur locataire (IAL), lors des transactions immobilières, en application des articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 du code de l'Environnement, chaque vendeur ou bailleur d'un bien bâti ou non bâti, situé dans une zone à risque des communes dont le préfet arrête la liste, devra annexer au contrat de vente ou de location :

- d'une part, un « état des risques » établi moins de 6 mois avant la date de conclusion du contrat de vente ou de location,

Le formulaire doit être rempli à partir des informations mises à disposition par le préfet de département : le document communal d'information, consultable en préfecture, en sous-préfecture, à la mairie du lieu où se trouve le bien, la chambre départementale des notaires, ou sur www.risques.auvergne.fr (si le bien se trouve en Auvergne).

- d'autre part, si le bien a subi des sinistres ayant donné lieu à indemnisation au titre des effets d'une catastrophe naturelle, pendant la période où le vendeur ou le bailleur a été propriétaire ou dont il a été lui-même informé, la liste de ces sinistres avec leurs conséquences.

Les biens sur la commune de Craponne sont concernés par cette obligation car nous sommes situés en zone de sismicité de niveau 2.

L'état des risques peut être rempli et imprimé sur le site internet www.risques.auvergne.fr/

Quels dommages !

« Le respect c'est comme le sourire : ça ne coûte rien et tout le monde aime ça » Lobosco

Mais malheureusement à Craponne, nous sommes confrontés à des incivilités répétées :

➤ Crottes de chiens sur les trottoirs, les pelouses, dans le parc, sur le terrain de foot...



Il existe pourtant un peu partout en ville des sani-canins et des crotinettes (où vous trouverez des sachets pour le ramassage)

➤ Des déchets dans les gradins, dans le caniveau, sur les pelouses, à côté des poubelles...



➤ Des deux-roues un peu partout en dehors des clous : chemins piétons, terrain multisports...

➤ Mais aussi une série de détériorations matérielles sur la fontaine place du For, au terrain multisports, sur le mobilier urbain (barrières, panneaux...)



Le résultat : des habitants exaspérés, une image de la ville dégradée, du temps passé à nettoyer, de l'argent dépensé pour réparer.

Et tout ce qui n'est pas fait, faute de temps, faute de moyens. QUEL DOMMAGE !

Ma ville je l'aime, je la respecte

Radar pédagogique

FINANCEMENTS H.T.

Dépenses	Recettes
1920,00 €	État : 928,00 €
	Autofinancement : 992,00 €



Pour notre sécurité

La commune de Craponne-sur-Arzon a récemment acquis un radar pédagogique mobile. Ce dernier a été installé route de Retournac puis déplacé sur Pontempeyrat. Il sera bientôt positionné près de la zone commerciale de Rechimas. Il a vocation à tourner régulièrement sur le territoire de Craponne aussi bien dans le bourg que dans les villages.

L'objectif de cet investissement est double :

- faire prendre conscience aux deux roues et aux automobilistes de la vitesse à laquelle ils roulent et des dangers auxquels ils s'exposent et exposent les autres usagers de la route
- permettre une identification des voiries à risques pour programmer les futurs aménagements

Cette action s'inscrit dans le plan départemental d'action et de sécurité routière 2016 porté par la Préfecture de la Haute-Loire. La commune a d'ailleurs bénéficié d'une subvention à hauteur de 40% pour l'acquisition du radar.



PANO, le petit sens interdit

Petit conte moderne sans prétention

Quand il vit son reflet dans la glace à la sortie de l'atelier de peinture, PANO se trouva très beau. Il ressemblait au petit groom SPIROU avec son beau costume rouge et sa belle ceinture blanche !

On le déposa dans un coin du hangar à côté d'autres panneaux, semblables à lui et d'autres, ronds avec une flèche qui indiquait soit la droite soit la gauche.

Il ne savait pas ce qui allait se passer. A côté de lui, un panneau rouge barré de blanc comme lui mais très cabossé engagea la conversation :

« Moi je suis ici pour que l'on me refasse une beauté !

- Mais que t'est-il arrivé demanda PANO ?

- Oh ! Des camions et des voitures m'ont accroché à l'entrée de la rue où l'on m'avait installé !

- Mais pourquoi ?

- Dans quelques heures, comme moi, on va aller t'installer au début d'une rue afin d'empêcher les véhicules de rouler dans un sens. Les humains appellent cela « un sens interdit ». Ils doivent respecter ce que tu désignes et te respecter toi.

- Mais je ne saurais pas faire, insista Pano

- Mais si bien sûr. D'abord les humains ont appris à reconnaître ce que tu indiques et tu ne seras pas seul : tu devrais avoir sur l'autre trottoir un collègue en tout point identique à toi. Et puis comme il y a des étourdis, tu auras un copain « interdiction de tourner » placé quelques mètres avant ta rue. Ce n'est pas plus difficile que cela ! »

Pano était perplexe lorsqu'il sentit qu'on le soulevait et il se retrouva dans un camion qui l'emmena au centre du Bourg. Il était heureux car on allait l'installer à côté d'un collègue. Il verrait souvent les enfants mais surtout il allait les protéger des voitures et autres véhicules. La nuit tomba et bientôt la rue fût déserte !

Le lendemain matin, un beau soleil baignait la rue. Lorsqu'il vit sa première voiture remonter la rue en sens interdit ! Il en restainterdit et demanda à son collègue pourquoi cette voiture ne l'avait pas respecté.

- Tu sais les gens ne sont pas encore habitués à notre présence !

- Oui mais c'est dangereux, des jeunes peuvent revenir du stade en vélo ou en moto et se retrouver face à une voiture !

- C'est vrai, espérons que cela va s'arranger rapidement. »

Les mois passèrent et malgré les 2 panneaux de sens interdit et celui d'Interdiction de tourner à droite, nombreuses furent les infractions !

C'est vrai que les jours de semaine cela se passait bien mais Pano fut stupéfait un dimanche d'élections notamment : une grosse berline s'engouffra en sens interdit et les remarques des piétons déplurent et agacèrent fortement le conducteur.

Un autre jour c'est un groupe de jeunes cyclistes qui emprunta la rue à contre sens et les remarques faites aux accompagnants n'y changèrent rien.

Pano était un peu désespéré mais c'est vrai qu'avec le temps les « infractions » diminuèrent. Un matin, deux personnes en uniforme se tenaient à côté de lui et regardaient passer les piétons et les véhicules. Et le plus âgé des deux disait à son collègue :

« Le plan de circulation entre les rues Notre Dame et du Stade permet d'améliorer la sécurité dans la desserte du Collège Notre Dame et l'accès à la crèche. Notamment les bus de dessertes locales peuvent se garer plus facilement à 17h00. Rappelle-toi que le risque de collision frontale est grave et peut être sanctionné d'une amende allant de 90 à 750 €, d'un retrait de 4 points voire même d'une suspension de permis de 3 ans maximum. »

PANO n'avait pas tout compris mais il savait maintenant qu'il n'était plus seul à faire respecter son sens interdit.

Et petit à petit il se trouva bien, conscient de son rôle et de son importance. Récemment même, un dragon prit la rue en sens interdit, mais Pano rigola lorsqu'il réalisa que le dragon était faux et que des enfants, des piétons se cachaient sous le déguisement.

Respectons les panneaux pour la sécurité de tous.

Marché hebdomadaire tous les samedis matins.

Concours des maisons illuminées : vous êtes un particulier, vous habitez dans la Communauté de Communes du Pays de Craponne, vous illuminez votre maison pour les fêtes de fin d'année... participez au concours de la Maison de Noël qui se déroulera du 10 au 31 décembre.

Bulletin d'inscription disponible à partir de mi-novembre à l'Office de Tourisme, à déposer à l'Office de Tourisme avant le 6 décembre.

3 novembre : Don du sang à la salle polyvalente (route du stade), de 9h à 12h15.

4 novembre : Club d'écoute musical à la médiathèque à 14h. Renseignement au 04 71 01 24 30

4 novembre et 9 décembre : Le Cyprès propose un atelier pour diversifier et équilibrer son alimentation au quotidien, animé par Lou Magaud, naturopathe, de 20h à 22h au centre social. Ouvert à tous. Renseignements au 04 71 03 30 85. Participation de 5 €.

11 novembre : Cérémonie commémorative. Messe à 10h30 suivie de l'hommage au monument aux morts. Bleuets proposés par les veuves et épouses de CATM de Craponne. Le produit de cette vente est destiné aux oeuvres sociales des anciens combattants, leurs conjoints survivants, les victimes d'attentat, les pupilles de la nation.

12 novembre : La nuit du cinéma : nuit James Bond. Projection de 4 films à partir de 16h à la Grenette : Quantum of Solace, Casino Royale, Skyfall et Spectre 007. Entrée gratuite, buvette et petite restauration. Organisée par l'association de Programmation Culturelle.

12 novembre : Bourse aux jouets, de 9h à 18h à la Grenette, organisée par l'APE de l'école publique de Craponne. Pour les vendeurs, inscription au 06 70 82 60 47 (Mme Asensi). Sur place, vente de boissons et gâteaux.

16 novembre : Le Cyprès vous propose la mise en place d'un atelier «accès à la culture», de 18h à 19h au centre social. Ouvert à tous. Renseignements au 04 71 03 30 85.

18 et 19 novembre : Le Secours Catholique organise une vente de jouets, livres, cadeaux pour tout âge, à découvrir au 7 rue Sainte Marie. Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, samedi de 9h à 12h.

18 novembre : Atelier «personnes isolées» au Cyprès de 14h30 à 17h.

18 novembre : l'animation collective famille vous propose de venir jouer, échanger, partager en famille ! Atelier gratuit et ouvert à tout parent

accompagné de son enfant jusqu'à 6 ans, au pôle petite enfance, de 9h30 à 11h30 (atelier Cirque avec l'Hurluberlu) sur inscription (04 71 03 30 85).

19 novembre : Festival Alimentterre à la Grenette organisé par Fausse Note. À 18h30 projection de deux courts-métrages. À 18h45 apéro-buffet (participation libre). À 19h45 projection de « Manger c'est pas sorcier ». À 20h15 débat avec des intervenants : « des solutions pour nourrir la planète ».

23 novembre : La ludothèque itinérante Cékankonjou et la PMI vous proposent une «pause jeu», de 10h à 12h au pôle petite enfance (route du stade). Vous êtes parents d'enfants de moins de 6 ans ? Un espace de jeux vous est proposé pour faire une pause ensemble. Entrée libre et gratuite.

23 novembre à 16h30 : CIRQUE Place de la Petite Vitesse

25 novembre : Le Cyprès vous propose un café bonnes nouvelles, de 15h à 17h, pour promouvoir des bonnes nouvelles locales dans les domaines éco-solidaires et culturels. Chacun peut venir avec une bonne nouvelle qu'il a envie de partager. Renseignements au 04 71 03 30 85.

25 novembre à 20h : Réunion de préparation du 15 août.

26 novembre à 18h : CIRQUE Place de la Petite Vitesse

26 novembre : Le Secours Catholique organise une vente de jouets, livres, cadeaux pour tout âge, à découvrir au 7 rue Sainte Marie de 9h à 12h.

27 novembre à 16h30 : CIRQUE Place de la Petite Vitesse

27 novembre : Marché de Noël, organisé par l'Amicale laïque, de 9h à 18h à la salle d'accueil et d'animation (route du Stade). Buvette. Inscriptions (exposants) au 06 86 74 39 59 (Nadège Durand) ou 06 89 79 39 62 (Renée Breure).

2 et 3 décembre : TÉLÉTHON : nombreuses animations. Programme disponible à l'Office de Tourisme.

3 décembre : L'animation collective famille du Cyprès vous propose un spectacle petite enfance à 16h à la salle polyvalente (route du Stade), par la Compagnie à tous vents : l'arbre et moi. Renseignements au 04 71 03 30 85.

4 décembre : Loto du Club Le Temps des loisirs, à partir de 14h à la Grenette.

9 décembre : Atelier «personnes isolées» au Cyprès de 14h30 à 17h.

Coordonnées



Mairie de CRAPONNE-SUR-ARZON
10, Boulevard Félix ALLARD
43500 CRAPONNE-SUR-ARZON



Tél : 04 71 03 20 03
Fax : 04 71 03 36 16



craponnesurarzon@wanadoo.fr
www.craponnesurarzon.fr



Facebook :
Mairie de Craponne sur Arzon

*L'Écho, publication de la Mairie de Craponne-Sur-Arzon,
Inscrivez-vous sur craponnesurarzon@wanadoo.fr
pour recevoir mensuellement la version numérique.*

Directeur de la publication :

Laurent Mirmand

Rédaction :

Commission extra-Municipale
Communication

Réalisation :

La Clé du Chemin
04 71 03 32 11
cle-du-chemin@wanadoo.fr

Photographies :

Associations
Membres de la Commission
Extra-Municipale Communication
Alexis Juan

Dépôt légal :

Novembre 2016

